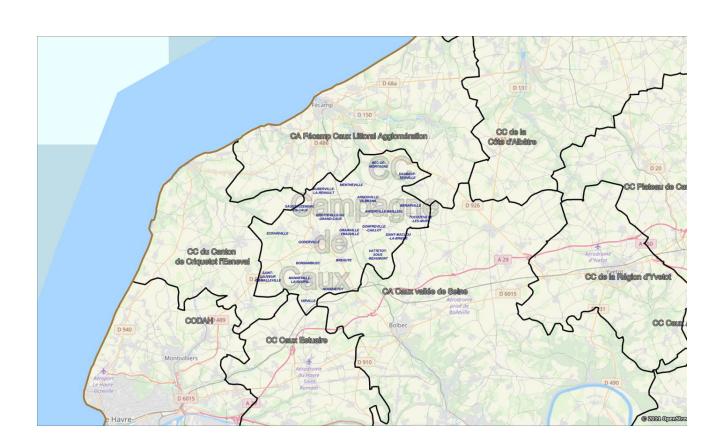
La Communauté de Communes Campagne de Caux

Eléments de diagnostic préalable à la signature d'une CTG

Le 28/11/2018



1. La population

La Communauté de Communes Campagne de Caux a été créée en décembre 1997 et s'est établie sur les bases de l'ancien canton de Goderville.

Elle réunit 22 communes de tailles variables (6 communes comprennent entre 1.000 et moins de 5.000 habitants et les autres communes ont moins de 1.000 habitants).

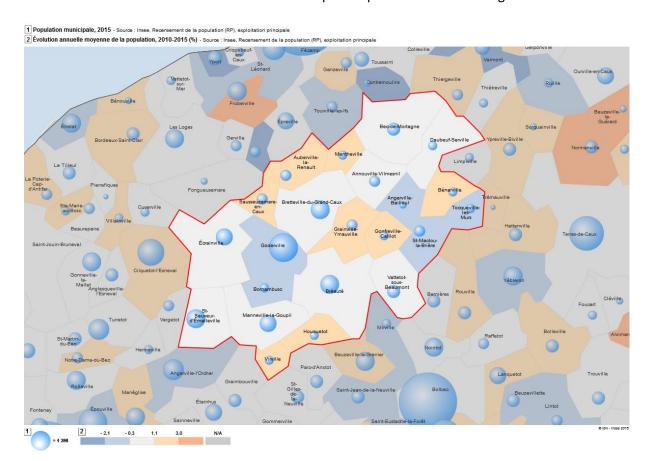
Les communes de Goderville, Bréauté et Bretteville-du-Grand-Caux regroupent 36,4% de la population de la communauté de communes.

Au 1^{er} janvier 2015, ce territoire compte 15.092 habitants, soit 1,2% de la population du département de Seine-Maritime, répartis sur plus de 15 000 hectares, pour une densité de population de 104 habitants par km² (200 habitants par km² pour le département).

Entre les années 2010 et 2015, la population de la Communauté de Communes Campagne de Caux a augmenté annuellement de 0,3% en raison d'un solde naturel positif (+0,7%/an) qui annule un solde migratoire déficitaire (-0,4%/an).

Au sein même de ce territoire, 59% des communes ont leur population qui s'accroît entre 2010 et 2015 (entre +0,2% par an et +2,7% par an) :

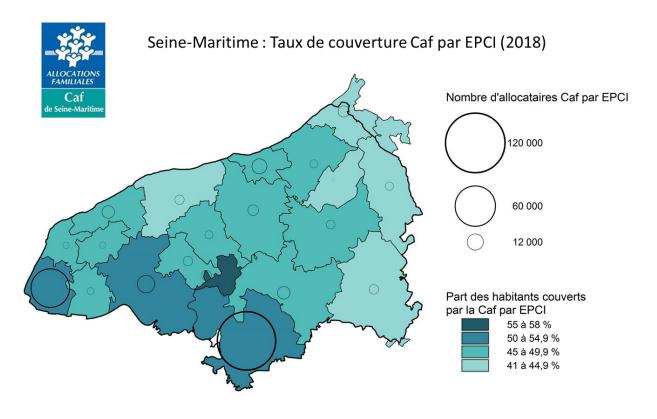
- 8 communes grâce à un solde naturel positif et un solde migratoire positif ou nul,
- 5 communes en raison d'un solde naturel positif qui annule un solde migratoire déficitaire ou nul.



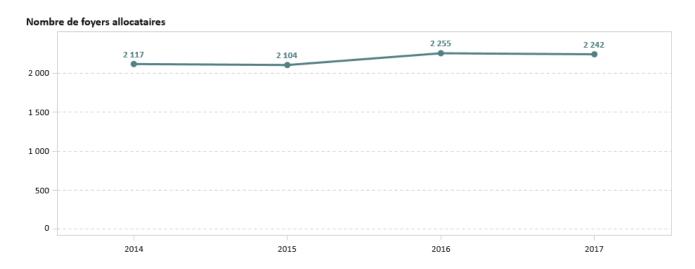
1.1 Evolution et structure familiale des foyers allocataires

A fin 2017, la Caf de Seine-Maritime verse des prestations à 2.242 foyers allocataires domiciliés sur la Communauté de Communes Campagne de Caux, soit 0,85% de ses allocataires.

Ce chiffre représente 7.395 personnes couvertes, soit 49% de la population totale de la communauté de communes (51% à l'échelle du département).

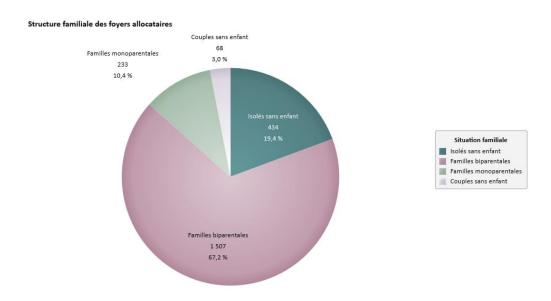


Depuis 2014, la population allocataire de ce territoire a augmenté en moyenne de +2,0% par an, soit une progression quasi équivalente à celle du département de Seine-Maritime (+2,4% par an).



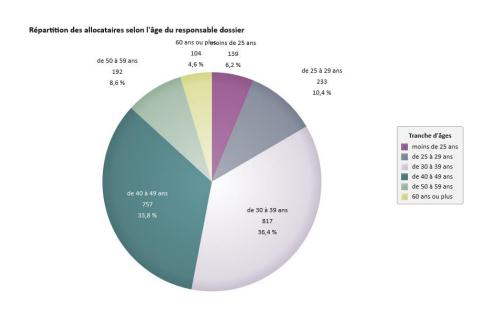
La structure familiale de la population allocataire de ce territoire diffère sensiblement de celle du département. En effet, 77,6% constituent des familles avec enfant(s) à charge contre 51,6%.

Les monoparents sont sous-représentés au sein du territoire comparativement à l'ensemble du département, ils représentent 10,4% de la population allocataire (15,9% pour le département). Sur la commune de Goderville, le taux de familles monoparentales atteint les 14,5%.



Le territoire est caractérisé par une sous-représentation des allocataires de moins de 29 ans (16,8%) en comparaison avec les chiffres constatés à l'échelle du département (26,0%).

A contrario, la proportion d'allocataires de 30 à 49 ans (70,2%) est supérieure à la moyenne départementale (51,3%).



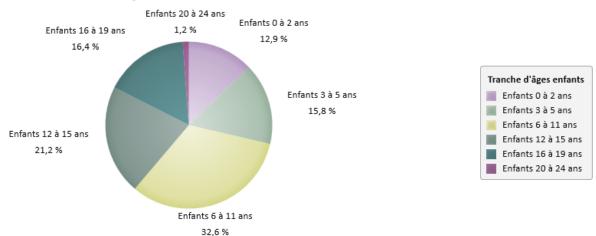
1.2 Les enfants à charge des allocataires

La Communauté de Communes Campagne de Caux compte 460 enfants de moins de 3 ans (soit 457 familles), 565 enfants âgés de 3 à 5 ans, 1.165 enfants âgés de 6 à 11 ans et 1.345 enfants âgés de 12 à 19 ans, pour un total de 3.577 jeunes et adolescents de 0 à 24 ans sur son territoire.

La répartition par âge des enfants de moins de 25 ans à charge des allocataires est quasi semblable à celle observée au niveau du département de Seine-Maritime :

- Les enfants de moins de 6 ans représentent 28,7% des enfants à charge (contre 30,7% pour le département).
- Les adolescents de 12 à moins de 19 ans représentent 37,6% des enfants (contre 35,4% pour le département).

Répartition des enfants selon les tranches d'âges du CEJ

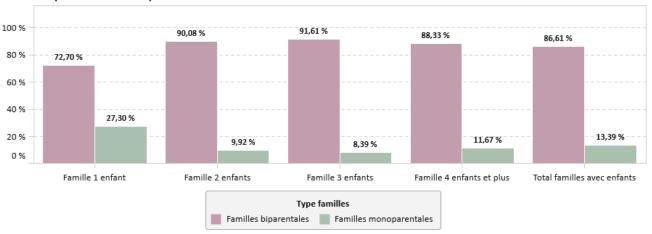


Par ailleurs, le taux de familles allocataires ayant 2 enfants à charge (56,8%) est largement supérieur au taux départemental qui s'élève à 46,8%. Le taux de familles ayant 3 enfants et plus est de 21,9% contre 22,4% à l'échelle du département.

Le taux de monoparents avec 1 enfant à charge, bien que significatif sur le territoire (27,3%) reste malgré tout largement inférieur au taux constaté sur le département (49,3%).

Le taux de monoparents avec enfant(s) de moins de 3 ans (5,0%) reste lui aussi inférieur à la moyenne départementale (17,0%).





2. Les caractéristiques socio-économiques

2.1 L'activité des ménages allocataires

Sur la Communauté de Communes Campagne de Caux, la part de population active occupée (68,8%) est plus importante que sur l'ensemble du département de Seine-Maritime (61,1%).

En ce qui concerne les familles allocataires avec de jeunes enfants (moins de 6 ans), 74,0% d'entre elles sont des familles où les parents travaillent. Ce taux est largement supérieur à la moyenne du département (54,5%).

2.2 L'activité des femmes

Sur la Communauté de Communes Campagne de Caux, le taux d'activité des femmes est supérieur à celui observé au niveau de l'ensemble du département de Seine-Maritime, quel que soit le prisme d'observation :

- Un taux d'activité féminin de 71,3% contre 69,2% à l'échelle du département,
- Un taux de femmes actives occupées (c'est-à-dire en emploi) de 64,6% contre 58,3% pour le département,
- Un taux de femmes actives occupées avec enfant(s) de moins de 6 ans de 82,4% contre 69,8% à l'échelle de la Seine-Maritime.

2.3 Les revenus des ménages

Le dispositif Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) produit par l'Insee permet d'appréhender le revenu disponible des ménages.

En 2014, 5.628 ménages de la Communauté de Communes Campagne de Caux ont déclaré des revenus aux services fiscaux. C'est 62,0% des ménages fiscaux qui sont imposés, proportion plus élevée que celle identifiée au niveau du département de Seine-Maritime (56,6%).

Le niveau de vie médian de ce territoire (1.776 euros par mois) est légèrement supérieur à celui du département (1.665 euros par mois).

Le 1^{er} décile du niveau de vie des ménages, c'est-à-dire le revenu disponible par unité de consommation (UC) en dessous duquel se situent les 10% des ménages disposant des revenus les plus faibles, égal à 1.107 euros par mois, est supérieur à celui du département de Seine-Maritime (903 euros par mois).

10% des ménages disposant des revenus les plus élevés vivent avec plus de 2.858 euros par mois. Ce revenu est 34 euros moins élevé que celui du département de Seine-Maritime (2.892 euros par mois).

Les ménages les plus aisés (9^{ème} décile) ont un revenu disponible par unité de consommation qui est 2,6 fois supérieur à celui des ménages les plus modestes (1^{er} décile). A l'échelle du département, cet écart se monte à 3,2.

Sur la communauté de communes, 7,2% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, en 2014, contre 14,4% sur le département.

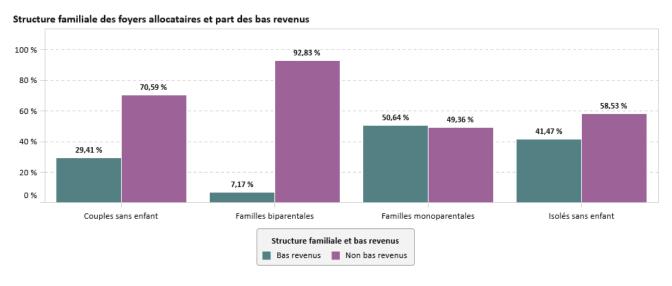
Les données de la Caf de Seine-Maritime viennent affiner les constats précédents.

A fin 2017, 19,0% des familles allocataires du territoire vivent sous le seuil de bas revenus, soit avec moins de 1.052 euros par mois et par unité de consommation, proportion largement inférieure à celle observée au niveau du département (35,5%).

Ce taux monte à 27,7% sur la commune de Goderville.

14,7% des foyers allocataires avec enfant(s) de moins de 6 ans ont un revenu mensuel par unité de consommation inférieur au seuil de bas revenus. Ce taux est de 30,8% en Seine-Maritime.

Sur le territoire de la communauté de communes, ce sont donc 419 enfants âgés de 0 à 17 ans sur les 3.297 que compte le territoire, soit 12,7%, qui vivent dans un foyer allocataire à bas revenus. Cette tendance est d'autant plus saillante chez les familles monoparentales.



2.4 Les prestations versées par la Caf

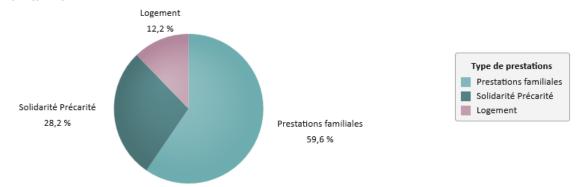
A fin 2017, la Caf de Seine-Maritime a versé des prestations à 2.242 allocataires de la Communauté de Communes Campagne de Caux.

Il convient de noter que parmi ceux-ci :

- 267 d'entre eux ont bénéficié de minimas sociaux (11,9%), soit un taux largement inférieur à celui du département (25%),
- 1.373 ont perçu les prestations familiales seules (61,2%), soit un taux bien supérieur de à celui du département (28%),
- 568 ont bénéficié de prestations jeune enfant et 484 de prestations pour le logement.

Répartition des foyers allocataires par typologie des prestations

Part des allocataires par type de prestations



Le montant moyen de prestations familiales versé par famille se chiffre à 494,0 €, alors que celui-ci s'élève à 892,1 € à l'échelle de la Seine-Maritime.

Les enjeux de la convention territoriale globale

1. La petite enfance

1.1 L'accueil du jeune enfant

1.1.1 Les assistants maternels agréés actifs

A fin 2017, 150 assistants maternels agréés sont en activité sur la Communauté de Communes Campagne de Caux. Entre 2013 et 2017, le nombre d'assistants maternels agréés actifs a diminué de -3,3% par an, à un rythme légèrement supérieur à celui constaté sur l'ensemble du département (-2,8% par an).

A l'échelle intercommunale, ce sont 414 familles qui emploient un assistant maternel et 505 gardés, dont 412 âgés de moins de 3 ans.

Sur le territoire, sont recensés 31,2 assistants maternels en activité pour 100 enfants Caf et Msa de moins de 3 ans, soit une densité supérieure à celle constatée sur le département (17,2).

Les assistants maternels gardent en moyenne 3,3 enfants (de moins de 6 ans), soit un nombre équivalent à celui observé au niveau du département de Seine-Maritime (3,2).

Le temps moyen de garde est légèrement moins important que celui observé sur le département : 87 heures contre 96 heures.

Enfin, avec un salaire horaire moyen de 3,33 €, le salaire mensuel net moyen des assistants de la Communauté de Communes Campagne de Caux est légèrement inférieur à celui observé sur le département : 934,54 € contre 1.039,20 €.

L'offre d'accueil des assistants maternels est complétée par la présence de 2 Maisons d'Assistants Maternels (Mam) situées à Bretteville-du-Grand-Caux et à Ecrainville.

1.1.2 Les Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

La Communauté de Communes Campagne de Caux compte 2 EAJE gérés par l'association les Pitchouns sur son territoire, pour une offre d'accueil totale de 40 places.

Ces deux établissements, de 20 places chacun, sont situés sur les communes de Goderville et de Bréauté.

A fin 2017, 162 enfants de moins de 6 ans étaient inscrits en accueil collectif, soit 15,1% des enfants de moins de 6 ans habitant sur le territoire (17,7% en Seine-Maritime). La part des enfants de moins de 3 ans y est largement prépondérante.

Enfin, le nombre d'enfants inscrits par place agréée dans les Eaje s'élève à 4,1. Ce chiffre est de 2,9 à l'échelle du département.

1.2 L'information des familles au titre de l'accueil du jeune enfant via le Relais Assistants Maternels

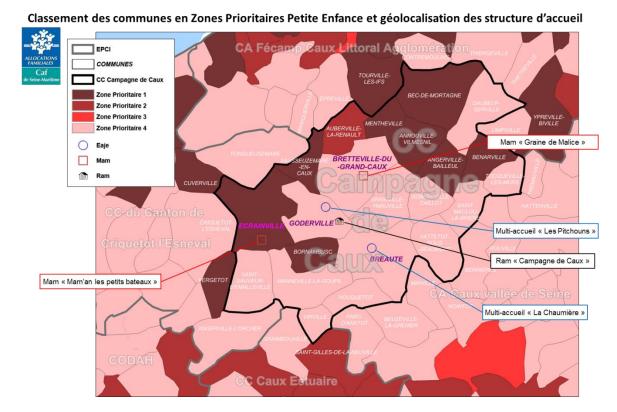
La Communauté de Communes Campagne de Caux compte 1 Relais Assistants Maternels (Ram) sur son territoire pour 1,5 Equivalents Temps Plein (Etp) dédiés à l'animation du Ram, soit 100,0 assistants maternels pour 1 Etp Ram (contre 187,4 pour le département de Seine-Maritime).

La Communauté de Communes envisage la mise en place d'une itinérance du Ram sur 8 sites afin de pallier au problème de mobilité des assistants maternels sur certaines communes.

1.3 Taux de couverture petite enfance

A fin 2015, le taux de couverture global de la Communauté de Communes Campagne de Caux est de 87,0% alors que ce taux est de 62,6% à l'échelle départementale.

Sur les communes de Goderville, Bréauté, Manneville-la-Goupil et Bretteville-du-Grand-Caux, on observe des taux largement supérieurs à la moyenne intercommunale. Le besoin en mode de garde sur ces territoires est donc plus limité que sur la communauté de communes et que sur le département.



Au vu de la cartographie, il semblerait pertinent de réfléchir au développement d'un nouvel Eaje, sous la forme classique ou sous la forme d'une micro-crèche Psu, sur l'un des territoires définis comme prioritaires de la Communauté de Communes. Cette préconisation est d'autant plus prégnante que le taux de fréquentation en accueil permanent des 2 Eaje existants atteint son maximum et que toute la demande en accueil régulier sur le territoire ne peut actuellement pas être satisfaite.

2. L'enfance et la jeunesse

Un contrat enfance jeunesse (Cej) signé avec la Caf de Seine-Maritime couvre l'ensemble de la Communauté de Communes Campagne de Caux. Celui-ci arrive à échéance au 31/12/2018.

2.1 Les accueils de loisirs sans hébergement (Alsh)

Sur le territoire de la communauté de communes, la Communauté de Communes Campagne de Caux propose 3 accueils extrascolaires, à Goderville, Bretteville-du-Grand-Caux et Bec-de-Mortagne.

Par ailleurs, jusqu'en juillet 2017, le Sivos des communes de Fongueusemare et Sausseuzemare, ainsi que les communes de Bec-de-Mortagne et Bretteville-du-Grand-Caux proposaient des accueils périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Poids financier de la Caf	Financement 2017
Eaje	259.721,73 €
Alsh	19.858,24 €
Ram	36.220,49 €
Laep	2.458,05 €
Cej Total	160.920,86 €
Total	479.179,37 €

Des aides à l'investissement, notamment dans le domaine de la petite enfance, viennent compléter ces financements institutionnels. Ainsi, l'association les Pitchouns s'est récemment vue octroyer une aide à l'investissement d'un montant de 15.555 euros en vue de travaux de réhabilitation du multi-accueil Saint-François, qui permettra d'offrir davantage de places en accueil régulier.

La Communauté de Communes, quant à elle, est bénéficiaire d'un plan crèche d'un montant de 465.200 euros en vue du programme de transplantation du multi-accueil Saint-François de Goderville vers de nouveaux locaux (ce programme ayant dû être reporté du fait de retards dans les travaux suite à la découverte de marnières sur le terrain pressenti).

3. La parentalité

3.1 Le Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)

Sur le territoire de la Communauté de Communes Campagne de Caux, aucune action n'est financée dans le cadre du Reaap.

3.2 Le Lieu d'accueil enfants parents (Laep)

La Communauté de Communes Campagne de Caux est gestionnaire d'un Laep situé sur la commune de Goderville. Il est ouvert 70h par an.

3.3 Les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)

Sur le territoire de la Communauté de Communes Campagne de Caux, aucune action n'est financée dans le cadre du Clas.

3.4 La Médiation familiale

Aucun service de médiation familiale n'est présent sur le territoire.

4. L'Animation de la vie sociale

Le territoire ne présente aucune implantation de centre social ou d'espace de vie sociale.

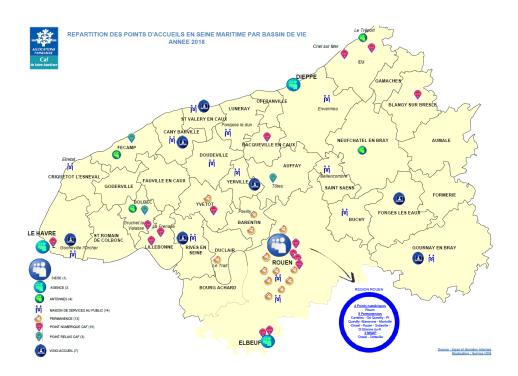
Le territoire de la communauté de communes Campagne de Caux possède un grand nombre d'associations sportives, 45 au total, ainsi qu'une vingtaine d'associations proposant des activités de loisirs.

Au vu du dynamisme associatif constaté sur le territoire, la perspective d'un nouvel agrément Espace de Vie Sociale serait à étudier.

5. L'information des familles pour leur accès aux droits Caf

5.1 Les Points d'accueil et bornes interactives

Le bassin de vie de la Communauté de Communes Campagne de Caux est un bassin de vie actuellement noncouvert par un point d'accès numérique.



5.2 L'offre de service de travail social

Une offre de service assurée par une équipe de travailleurs sociaux, qui n'est pas dédiée exclusivement à ce territoire, est déployée afin d'apporter des conseils ponctuels ou assurer un accompagnement dans la durée.

Ainsi, des accompagnements personnalisés sont proposés aux familles, au sens des prestations avec enfant(s) ou enfant à naître, dans le cadre de parcours attentionnés en fonction de la situation et des besoins des allocataires, selon 3 axes :

- La Parentalité : naissances multiples, séparation/divorce, décès d'un conjoint ou d'un enfant,
- Le Logement : impayés de loyer, impayés de loyer sans plan d'apurement, non-décence, surpeuplement,
- L'Insertion : accompagnement Rsa (familles monoparentales) conventionné avec le Département, accompagnement global.

Les modalités d'intervention auprès des familles allocataires de la communauté de communes se font de manière individualisée.

A fin 2017, il y a eu 52 demandes traitées (soit 0,6% de l'ensemble des demandes sur le département) et 49 rendez-vous effectués. Les demandes concernaient :

- 57,7% sur la séparation/le divorce (30),
- 13,5% sur l'accès aux droits et les vacances (7),
- 9,6% sur le décès d'un conjoint ou d'un enfant (5),
- 9,6% sur le Rsa (5),
- 5,8% sur le logement (3),
- 3,8% sur les naissances multiples (2).